



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Ecoles normales

Question écrite n° 6693

#### Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la position statutaire des professeurs d'école normale. Trois cents millions de francs sont destinés à permettre une revalorisation générale de la fonction enseignante, ce qui est une mesure positive concernant les professeurs d'école normale comme les autres enseignants. Cependant, des problèmes spécifiques se posent concernant le personnel enseignant des écoles normales. En effet, celui-ci relève du statut général des personnels du second degré, alors qu'il intervient désormais à un niveau de formation correspondant au second cycle de l'enseignement supérieur, qu'il peut être appelé à assurer des interventions à l'université et à participer à des actions de recherche. En conséquence, il lui demande si, dès à présent, la perspective d'un reclassement indiciaire de ces personnels et d'une redefinition de leur statut, dans le cadre de l'enseignement supérieur dont relèvent, selon la loi, les établissements dans lesquels ils enseignent, est envisageable en traduction budgétaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Une large concertation vient de s'engager tant en ce qui concerne la revalorisation de la condition enseignante que la préparation d'une loi d'orientation. On ne saurait actuellement préjuger des décisions qui seront prises.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gateaud Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6693

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3588